



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

21069911

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

- 4 -06- 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT D'ORIGNY TONNAY

N° d'entreprise : 0454 680 966

Nom

(en entier) : JADOLI

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : 7712 Mouscron (Herseaux), Chaussée des Ballons 383

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs (délégués) - président du conseil d'administration

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19/02/2021, que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes, à partir du 19/02/2021, pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2026:

- Monsieur Olivier Ceuninck, demeurant à 7712 Mouscron (Herseaux), Chaussée des Ballons 383;
- Monsieur Jackie Ceuninck, demeurant à 8400 Oostende, Zeedijk 137A boîte 2;
- Madame Dorothee Dupont, demeurant à 7700 Mouscron, Rue des Moulins 87b31
- Monsieur Louis Ceuninck, demeurant à 7712 Mouscron (Herseaux), Chaussée des Ballons 383.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19/02/2021, que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué des personnes suivantes, à partir du 19/02/2021:

- Monsieur Olivier Ceuninck, prénommé;
- Monsieur Jackie Ceuninck, aussi prénommé.

Il ressort du même procès-verbal que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de président du conseil d'administration de monsieur Jackie Ceuninck, à partir du 19/02/2021.

Représentation (article 16):

"Sans préjudice aux délégations conférées en vertu de l'article 15, la société est valablement représentée dans les actes et en justice, par deux administrateurs-délégués signant conjointement dont un de chaque groupe."

Ainsi fait à Mouscron (Herseaux), le 19/02/2021.

Signé:

Monsieur Olivier Ceuninck
Administrateur-déléguéMonsieur Jackie Ceuninck
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).